

Non respect par Belgocontrol de certaines AIPs, au détriment des Plaignants.

De manière assez régulière Belgocontrol n'applique pas correctement les instructions aéronautiques officielles (AIP), au détriment des Plaignants. Le cabinet Galant en est parfaitement informé, directement et indirectement, mais n'agit pas.

A. Au détriment des Plaignants de Woluwe Saint Lambert et Woluwe Saint Pierre

– A titre de premier exemple, le samedi 16 janvier 2016 entre 17 h et 20h, il y a eu 11 décollages d'avions en direction du sud et de l'est de l'Europe sur une tranche horaire où 6 des 8 des vols initiés à partir de la piste 25R et passant à proximité des habitations des Plaignants auraient dû décoller de la piste 19 et éviter le survol de Bruxelles en application de la réglementation (Pièce 30. page 1), les conditions de vent le permettant parfaitement.

<i>Vol de 17h20 :</i>	<i>Piste 19, Airbus A320 vers Munich, MTOW < 200 T :</i>	<i>Conforme</i>
<i>Vol de 17h22 :</i>	<i>Piste 19, Boeing B734 vers Roumanie, MTOW < 200 T :</i>	<i>Conforme</i>
<i>Vol de 17h42 :</i>	<i>Piste 19, Boeing B738 vers Rome, MTOW < 200 T :</i>	<i>Conforme</i>
<i>Vol de 18h30 :</i>	<i>Piste 25, Airbus A320 vers Rome, MTOW < 80 T :</i>	<i>Interdit</i>
<i>Vol de 18h51 :</i>	<i>Piste 25, Airbus A332 vers Doha, MTOW > 200 T :</i>	<i>Conforme</i>
<i>Vol de 19h04 :</i>	<i>Piste 25, Cessna 525 vers Shreveport, MTOW 6 T :</i>	<i>Interdit</i>
<i>Vol de 19h08 :</i>	<i>Piste 25, Airbus A321 vers Istanbul, MTOW 83 T :</i>	<i>Mauvais</i>
<i>Vol de 19h16 :</i>	<i>Piste 25, Airbus A319 vers Francfort, MTOW < 80 T :</i>	<i>Interdit</i>
<i>Vol de 19h25 :</i>	<i>Piste 25, Embraer 170 vers Varsovie, MTOW 37 T :</i>	<i>Interdit</i>
<i>Vol de 19h50 :</i>	<i>Piste 25, Airbus A319 vers Malte, MTOW < 80 T :</i>	<i>Interdit</i>
<i>Vol de 19h52 :</i>	<i>Piste 25, Cessna 550 vers Innsbruck, MTOW 6 T :</i>	<i>Interdit</i>

La Pièce 30. '*RefusUtilisationPiste19.pdf*' détaille (i) la réglementation en vigueur ce jour là, (ii) les conditions de vent et (iii) les MTOW (Masse Maximum au décollage) des différents avions qui régissent le choix des pistes, ainsi que (iv) les tracés radar des 11 avions sur cette tranche horaire.

Pendant la période de 17h à 20h Belgocontrol a envoyé arbitrairement ce jour là plus de 70% des avions en direction du sud au dessus des domiciles des Plaignants, provoquant des nuisances supplémentaires alors que compte-tenu des MTOW des différents avions il n'aurait dû y avoir qu'un seul avion au décollage sur cette piste, le vol de l'Airbus A332 vers Doha.

– A titre de second exemple, Belgocontrol envoie systématiquement sur le virage gauche de la piste 25R les avions décollant vers des destinations qui seraient mieux servies par un virage droite, un virage vers la droite permettant de diminuer la distance en vol. Ces avions qui survolent les Plaignants contribuent à augmenter leur préjudice.

Il s'agit des vols quotidiens en direction de Hanovre, Riga et Brême. On note ainsi par exemple pour la journée du 4 Janvier 2016 les quatre survols suivant :

24.	9:34 vol BEL1HN	vers Hanovre HAJ	par E170
86.	17:31 vol BEL2HN	vers Hanovre HAJ	par DH8D
95.	19:13 vol BTI6C4	vers Riga RIX	par DH8D
121.	21:39 vol BEL597	vers Brême BRE	par E145

Ces vols sont détaillés dans le Point I-3 et les Pièces 5. à 7. Ils existent également pour la journée du 15 janvier 2016 où l'on retrouve dans le Point I-3 et les Pièces 10. à 12. les vols suivants :

22.	10:46 vol BTI60L	vers Riga RIX	par DH8D
67.	15:48 vol BEL2HN	vers Hanovre HAJ	par C425
82.	17:39 vol BEL2HN	vers Hanovre HAJ	par DHBD
123.	21:14 vol BEL597	vers Brême BRE	par E145
126.	21:26 vol BEL3HN	vers Hanovre HAJ	par A320

B. Au détriment de la Plaignante de Saint Gilles

1. Par vent d'est avec atterrissages sur la piste 01, Belgocontrol envoie les avions faire une boucle d'atterrissage à basse altitude au dessus du centre de la capitale et de l'habitation de la Plaignante à Saint-Gilles, au lieu de survoler des zones moins densément peuplées comme sur la route du ring.

Il n'existe pas d'AIP demandant le survol du centre ville de Bruxelles. Au contraire les bonnes pratiques, l'Arrêté Royal du 25 Septembre 2003 et les Directives européennes recommandent d'éviter les zones densément peuplées (Point II-3).

Nous avons notamment relevé, sans que ce rapport soit aucunement exhaustif :

Le 22 mars 2015 17:41	SN2836	Brussels Airlines	Moscou-Bruxelles
Le 19 avril 2015 17:22	SV923	Saudi Arabian Cargo	Riyadh-Bruxelles
Le 19 avril 2015 17:23	TK1939	Turkish Airlines	Istanbul-Bruxelles
Le 8 juin 2015 09:56	LY331	El Al Israel Airlines	Tel-Aviv-Bruxelles
Le 30 aout 2015 22:07	SN2308	Brussels Airlines	Stockholm-Bruxelles
Le 30 aout 2015 22:17	QY6520	EAT Leipzig	Leipzig-Bruxelles

En particulier, pour la seule journée du mardi 16 février 2016, la Plaignante a subi 7 survols d'avions à l'atterrissage en plein centre ville en l'espace de moins de deux heures.

Le 16 février 2016 12:20	RYR28QY	Ryan Air B738	Berlin-Bruxelles
Le 16 février 2016 12:50	BEL85A	Brussels Airline A319	Prague-Bruxelles
Le 16 février 2016 12:56	BEL18N	Brussels Airline A319	Nice-Bruxelles
Le 16 février 2016 12:58	BEL82T	Brussels Airline A319	Berlin-Bruxelles
Le 16 février 2016 13:01	AAB836	Cessna C56X	Figari-Bruxelles
Le 16 février 2016 13:29	BEL20B	Brussels Airline RJ1H	Rome-Bruxelles
Le 16 février 2016 14:15	AZA150	Alitalia E170	Rome-Bruxelles

(Pièce 31. NonRespectDesAIPs sur Bruxelles)

2. Pendant la journée du samedi 19 mars 2016 après-midi plusieurs avions sont également passés à proximité du domicile de la Plaignante après décollage, et leurs routes ne correspondaient à aucune route autorisée :

- 15h 08, un Airbus A320 au dessus du domicile de la Plaignante, vers Le Caire
- 15h 26, un Embraer 190 au dessus du domicile de la Plaignante, vers Francfort
- 15h 55, un Airbus A321 à 300 mètres du domicile de la Plaignante, vers Istanbul.

Les trois traces radar sont rassemblées dans la Pièce 60. 'TracesRadar19Mars.pdf'.

Une plainte et des questions sur les trajectoires ont été adressées au Service de Médiation de l'Aéroport ainsi qu'à Belgocontrol par l'intermédiaire de Messieurs Lebrun de Coeur-Europe et Elsen du Comité Tervuren-Montgomery dès le 20 mars (Pièce 61. emailComiteTervuren.pdf).

La seule réponse reçue a été un courrier du Cabinet VDG, avocat de Belgocontrol, adressé le 4 avril à Monsieur Philippe VanLangendonck (Pièce 62. Courier VDG.pdf) qui reconnaît les accusations à l'encontre de Belgocontrol, ne répond pas aux questions légitimes des riverains mais se contente de demander :

- de ne pas diffuser les adresses des dirigeants de Belgocontrol afin de décourager un mauvais usage
- de ne plus envoyer à Belgocontrol et ses dirigeants des courriers mails destinés au service de Médiation.